

DÉPARTEMENT

HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
-----------------------------------	-------------	----------

37	37	19
----	----	----

Date de la convocation

23 09 10

Date d'affichage

23 09 10

Objet de la Délibération

2010-10-10
Circuits courts de
commercialisation

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Séance du 11 octobre 2010

L'an deux mille dix

Et le onze octobre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

F.BARSSE (Bédarieux), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), C.FRANCES (CdC Saint-Chinian), F.GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), F.MARTY (CdC Orb Jaur), H.OBIOLS (CdC Lirou et Canal du Midi), M.OLMOS (CdC Minervois), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian) JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

26 OCT. 2010

SERVICE COURRIER

Acte toire
après réfecture
le réfecture

Objet : Circuits courts de commercialisation

Le territoire Haut Languedoc et Vignobles est historiquement un secteur à vocation agricole. Afin de maintenir et de pérenniser les filières locales, le Pays accentue son soutien auprès des professionnels en répondant à trois enjeux majeurs :

- valoriser les productions agricoles, par la promotion des produits auprès des consommateurs,
- inciter à la diversification des activités pour maintenir et pérenniser l'emploi rural agricole,
- contribuer à la qualité de vie des habitants en mettant à disposition les moyens d'une alimentation de qualité.

Les objectifs, à terme, résident dans la création effective de circuits courts de commercialisation qui s'appuieront sur des circuits de vente existants (vente directe, marchés, AMAP, centrale d'approvisionnement...) en réponse à la demande des consommateurs.

Cette action, engagée en 2009, a porté sur une étude de l'offre en circuits courts réalisée par les CIVAM Hérault, en partenariat avec le PNR Haut Languedoc.

En 2010-2011, l'action va se poursuivre avec la caractérisation de la demande, dans le cadre d'un partenariat avec l'INRA et le Mouvement Rural, selon les modalités prévues dans le projet de convention annexé au présent rapport, le montant de cette prestation s'élevant à 15.250 €.

Le recrutement d'un stagiaire, encadré par l'INRA-SupAgro, pour assurer la synthèse des différents éléments recueillis, sera ensuite opéré pour un coût de prise en charge de 4.200 €, étant précisé que :

- les contreparties financières du Conseil Régional (16.000 €) et du Conseil Général (4.800 € au titre de 2010), inscrites au BP 2010 ont été votées par les assemblées régionale et départementale,
- le Conseil Général de l'Hérault devrait apporter un complément de financement au titre de l'exercice 2011.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de cette opération sur le contenu de la convention y afférant, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de cette opération sur le contenu de la convention y afférant, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon, le 11 octobre 2010.

Le Président
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

26 OCT. 2010

SERVICE COURRIER

26 OCT. 2010

Convention de mission SERVICE COURRIER

Entre

Le **PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES**, 1 Rue de la Voie Ferrée - 34360 Saint Chinian, représenté par Francis BOUTES , en sa qualité de Président, ci-après dénommé « le donneur d'ordre »

Et

Le **MOUVEMENT RURAL DE L'HERAULT**, Fédération des Foyers ruraux, 7 Place de la Vierge, 34520 LE CAYLAR, représenté par Jean TUFFOU, en sa qualité de Président, ci-après dénommé « le prestataire »

Il a été convenu ce qui suit :

1 . Le contexte

Le territoire Haut Languedoc et Vignobles est historiquement un secteur à vocation agricole. Afin de maintenir et de pérenniser les filières locales, le Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaite mettre en place une démarche de soutien aux professionnels de ces différentes filières.

Un des leviers de ce soutien est la valorisation de circuits courts de commercialisation qui s'appuieront sur des circuits de vente existants (vente directe, marché, AMAP, centrale d'approvisionnement...) en réponse aux demandes des consommateurs.

Parallèlement, le Conseil Régional Languedoc Roussillon soutient les actions innovantes avec une approche territoriale dans le cadre du dispositif PROCCI « Producteurs en Circuits courts et Innovants ».

Le Conseil Général de l'Hérault s'est positionné sur un soutien aux productions agricoles résultant de pratiques respectueuses de l'environnement et offrant des produits diversifiés, de bonne qualité, et de saison.

En mettant en place une telle démarche de circuits courts de commercialisation à l'échelle de son territoire, le Pays Haut Languedoc et Vignobles répond à trois enjeux majeurs :

- Valoriser les productions agricoles, par la promotion des produits auprès des consommateurs.
- Inciter à la diversification des activités pour maintenir et pérenniser l'emploi rural agricole.
- Contribuer à la qualité de vie des habitants en mettant à disposition les moyens d'une alimentation de qualité.

2 . Objectifs de la mission

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles inscrit cette mission dans une démarche globale de diagnostic réalisé à l'échelle du Pays qui permettra d'obtenir une vision claire de la situation existante sur :

- L'identification des productions et l'organisation des pratiques commerciales.
- Les pratiques de consommation existantes sur le territoire et les orientations de la demande des consommateurs en matière de produits de proximité.

C'est sur ce deuxième objectif que le Pays Haut Languedoc et Vignobles, maître d'ouvrage, sollicite la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Hérault comme prestataire.

3 . Méthodologie de la mission

L'intervention du prestataire consistera à réaliser une enquête menée sur l'ensemble du territoire auprès de trois grands groupes de consommateurs :

- Un panel de résidents de type « grand public », répondant aux critères et proportions de catégories socioprofessionnelles présentes sur le territoire.
- Un panel de population touristique, présent sur le territoire entre Juin et Septembre.
- Un panel de résidents impliqués dans des réseaux associatifs en lien avec la thématique étudiée.

Le croisement de ces catégories et de leurs lieux de résidence (ou de vacances) devrait permettre d'identifier par bassin de vie l'attente des consommateurs en produits de proximité, en volume, en périodicité et en mode d'approvisionnement.

Mais la conception et l'analyse des questionnaires devront également permettre d'identifier le degré d'intérêt et d'implication des personnes enquêtées pour évoluer vers de nouveaux modes de consommation.

Pour mener à bien cette mission, le prestataire s'appuiera sur trois leviers :

- A. Elaboration d'un questionnaire « à tiroirs », qui s'adaptera aux trois panels de consommateurs étudiés, avec :
- Un « tronc commun » permettant des réponses rapides, notamment pour les enquêtes en présence réalisées sur les lieux publics, où les personnes enquêtées disposent de peu de temps.
 - Des options adaptées à diverses catégories de consommateurs étudiées, pour les enquêtes approfondies réalisées en présence, en ligne ou par correspondance.

Exemples de questionnaires optionnels à intégrer pour des enquêtes réalisées en présence :

- RHD / cantines scolaires (sorties écoles, fédérations parents d'élèves)
- Hard discounters (populations défavorisées).
- Marchés de plein vent (types d'offres souhaités, tous publics confondus).

L'enquête devra permettre d'identifier clairement, par *bassin de vie*, *l'attente* des consommateurs en *produits de proximité*, *en volume*, *en périodicité*, *en mode d'approvisionnement*.

- B. Une enquête réalisée selon 4 modes de diffusion (objectif : 1000 questionnaires)
- Enquêtes de terrain en présence, sur manifestations, lieux publics et sites touristiques.
 - Distribution du questionnaire dans les familles via le milieu scolaire, dans le cadre d'actions de sensibilisation (rôle de l'enfant-prescripteur...).
 - Enquête en ligne, via un lien largement diffusé dans divers réseaux.
 - Circulation des questionnaires via les réseaux associatifs du territoire.

- C. Un référent-expert : l'UMR Innovation-Supagro Montpellier (INRA) accompagnera le prestataire sur :
- l'élaboration du questionnaire.
 - l'analyse et le traitement statistique des réponses.

A l'issue de l'étude, un document d'analyse sera remis comportant les éléments d'enquêtes et synthèses ainsi que des préconisations d'actions organisées par secteur géographique et produits de proximité nécessitant développement.

4. Calendrier, organisation, conditions

4.1 Calendrier

Le prestataire réalisera cette mission entre Novembre 2010 et Octobre 2011, selon le découpage suivant :

Novembre 2010 :	Finalisation des questionnaires et des stratégies de diffusion.
Décembre 2010 – Avril 2011 :	Enquêtes grand public, diffusion en milieu scolaire. Enquêtes dans les réseaux associatifs.
Avril 2011 – Aout 2011 :	Enquêtes grand public. Enquêtes visiteurs/touristes.
Septembre – Octobre 2011 :	Traitement des réponses et analyse des résultats. Remise d'un document de synthèse.

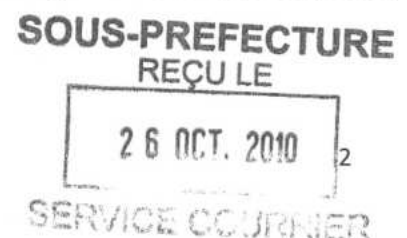
4.2 Suivi et évaluation des travaux

Un comité de pilotage se réunira à chaque étape du travail réalisé par le prestataire afin de faire le point sur l'avancée des travaux (évaluation de l'étape écoulée et organisation de l'étape suivante) :

- Fin Novembre 2010 : validation définitive des questionnaires et de la méthodologie,
- Avril 2011: évaluation quantitative et qualitative des premiers résultats, éventuels ajustements à prévoir,
- Septembre 2011: évaluation globale des réponses, validation de la méthodologie d'analyse et de synthèse.
- Octobre 2011 : évaluation de l'analyse statistique, validation du document final.

Outre les représentants du donneur d'ordre et du prestataire, ce comité de pilotage pourra également accueillir le référent-expert (Supagro, UMR innovation) ou tout autre partenaire impliqué dans les travaux, en accord avec les deux parties concernées.

Les critères d'évaluation appliqués au sein du comité de pilotage porteront globalement sur le respect du cahier des charges élaboré par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.



4.3 Rémunération du prestataire

Le travail effectué par le prestataire sera rétribué à hauteur de **15.250 €** (quinze-mille deux-cent cinquante euros), tous frais compris (salaires, charges, frais de mission et de déplacement, charges administratives, frais d'impression, ...). La FDFR34 n'étant pas assujettie à la TVA, il s'agit d'un montant net de taxes.

La rémunération et les frais de déplacement de personnel complémentaire (en charge notamment de la réalisation des enquêtes sur les lieux publics) sont également inclus dans ce montant.

4.4 Modalités de paiement

Le paiement sera réalisé selon l'échéancier suivant :

- Versement d'une avance, en début d'opération (novembre 2010) : 4.800 €
- Versement d'un acompte en Avril 2011 : 5.000 €
- Versement du solde, à la remise finale (Octobre 2011) : 5.450 €,

sur présentation d'un état certifié des dépenses engagées par le prestataire, et sous réserves, pour les dépenses 2011, de l'obtention des subventions correspondantes par le Pays.

Tout poste de dépenses, non compris dans le budget prévisionnel annexé à la présente convention, ne pourra être pris en charge par le donneur d'ordre.

5. Conditions générales

5.1 - Résiliation : Chacune des parties pourra mettre fin à la présente convention à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de 30 jours. Pendant la durée du préavis, les effets de cette convention se poursuivront.

Le donneur d'ordre est redevable de toutes les sommes correspondant aux travaux effectués. Dans le cas où il serait mis fin à la convention au cours d'une phase, un dédommagement sera négocié de gré à gré afin de rémunérer l'investissement en temps passé pour la phase concernée.

5.2 - Assurances : Le prestataire déclare avoir souscrit toutes les polices d'assurances nécessaires pour les risques liés à la réalisation de cette mission.

5.3 - Confidentialité : Toutes les informations transmises par le donneur d'ordre, ainsi que le contenu des missions réalisées seront considérées par le prestataire comme confidentiels.

5.4 - Litiges : En cas de contestation portant sur tout ou partie du présent document ou d'un quelconque aspect de la mission concernée, les tribunaux de Montpellier seront seuls compétents

Fait en deux exemplaires à Saint-Chinian, le

Pour le Pays Haut Languedoc et Vignobles
Le Président

Francis BOUTES

Pour le Mouvement Rural de l'Hérault,
Le Président

Jean TUFFOU

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
26 OCT. 2010
SERVICE COURRIER